

## **Séance du 14 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le huit septembre deux mil dix-sept.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15      Votants : 15

**Etaient présents** 13 : MM. MARTIAL Claude, PITON Alain, Mmes BERNARD Anne, GALIDIE Lucette, BROSSARD Valérie, GENDREAU-BIDAN Marie-Hélène, PELLETAN Karen, PEREIRA Maria, MM. LABORDE Dominique, LEROUX Bruno, MAISTRE Raphaël, GERVAIS Alain, et MENERET Olivier.

**Absents excusés** 2 : Mme HUTHER Lysliane qui a donné pouvoir à Mme BROSSARD Valérie et Mr GUIGNARD Didier qui a donné pouvoir à Mr GERVAIS Alain.

**Secrétaire de séance** : Mme BERNARD Anne a été élue à l'unanimité.

### **I. COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **II. TRAVAUX**

#### **1. Bâtiments**

##### **a) Ecole**

Les travaux se sont déroulés dans les temps avec un très bon résultat.

##### **b) Chaufferie fuel**

La toiture de l'atelier a été refaite.

#### **2. Logements en location**

##### **a) Avenue de la libération**

Une fenêtre vétuste est à changer, avec l'isolation du mur et la pose d'un volet roulant intérieur. Le devis de 2400,20€ TTC est adopté.

##### **b) Presbytère**

Un devis sera demandé pour mettre une douche à la place de la baignoire, dans le logement n°3.

#### **3. Peintures**

Un programme de peinture a été réalisé par les ouvriers : salle polyvalente (portes extérieures et intérieures), salle Jean Moulin, les 4 logements de la rue du 8 mai avec leurs petits chalets de jardin, les barrières, etc. Cela correspond environ à 180 heures.

#### **4. Entretien football**

Monsieur le Maire salue l'initiative de deux membres, retraités, de l'association qui font de petits travaux d'amélioration pour le club.

#### **5. Abribus**

L'abribus aux 5 chemins acheté par la mairie a été monté par deux pères de famille. Le conseil les remercie d'avoir effectué ce travail ainsi que l'exploitant proche pour le transport et le stockage des matériaux

#### **6. Réseau d'eau potable**

Certains travaux n'étant pas complètement terminés, la réception n'a pas été effectuée, les travaux du pont sont quant à eux terminés.

#### **7. Cimetière**

Le toit du petit local du cimetière, inoccupé depuis plusieurs années, est en très mauvais état.

La commission se réunira le mardi 3 octobre sur place pour voir et faire une proposition ainsi que pour lister définitivement les tombes à inclure dans la procédure de reprise des concessions.

#### **8. Travaux à prévoir**

- Toiture du château et volets.
- Façade de l'école
- Hall de la salle polyvalente, cuisine et intérieur.
- Trottoir de l'avenue de la libération, entre le Chemin des joncs et Chez Chaudet. En raison de la largeur, le travail doit être fait à la main, ce qui explique un coût élevé.

Il est proposé de mettre un enrobé à la place des gravillons, notamment pour éviter l'herbe.

Le devis proposé est de 8400€ TTC en noir et 9960€ TTC en rouge.

Le conseil municipal choisit le rouge, pour la continuité de la couleur avec les autres trottoirs, et pour marquer une distinction plus visible avec la route.

- Enrobé du parking de la salle polyvalente. Le montant s'élèverait environ à 90000 euros (avec la reprise de l'empierrement avant enrobé).

Le conseil décide de monter un dossier de demande de subvention avec l'aide du syndicat de la voirie.

#### **9. Sécurisation des abords de l'école**

Notre dossier a été refusé l'an passé.

Un nouveau dossier DETR a été déposé cette année. Monsieur le Maire en a parlé à Madame la Sous-préfète. Nous sommes en attente de réponse.

### **III. ACHAT MATÉRIELS**

- Divers panneaux de signalisation : panneaux « 50 » et « passage à niveau »
- Éclairage dans la salle polyvalente. Le devis de l'entreprise est de 2232€.

Une lampe Led d'allumage automatique sera installée dans l'escalier menant à la scène.

- L'installation du wi-fi est nécessaire à la salle polyvalente à la demande du CRER pour la transmission des informations concernant les panneaux photovoltaïques. Nul doute qu'il sera également utile à tous.

Le syndicat informatique sera contacté pour installer le système « Le Phare » comme à la salle Jean Moulin.

- 30 chaises à la cantine pour les tout-petits (« coques jaunes »). 530,89 € HT
- Aspirateur pour l'école (environ 300€)
- Broyeur pour faire du paillage. Olivier Méneret conseille de le prendre avec un entraîneur.
- Tracteur tondeuse. Celui de la mairie a plus de 1000 heures. Il faudra penser à le changer pour 2018.

## **IV. IMPASSE DU BAR**

### **1. Cession partielle à l'Indivision Marchegay**

Le Maire informe le conseil que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 au 30 juin dernier, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour le déclassement et la cession de la partie de l'Impasse du bar qui longe la propriété de l'Indivision Marchegay. Il précise qu'aucune réclamation n'a été émise lors de cette procédure, seul un avis favorable a été donné par un riverain.

Il propose maintenant aux conseillers d'entériner leur décision du 13 avril 2017. Le conseil accepte.

### **2. Maison derrière le bar**

Monsieur le Maire, propose d'en offrir 70 000€. La commune pourrait, avec ce terrain, envisager un local d'utilité publique (supérette, cabinet médical, etc.)

Le conseil donne son accord pour cette nouvelle proposition.

## **V. ACQUISITION IMMOBILIÈRE ROUTE DE ST-GENIS**

Dans le cadre du projet communal d'aménagement d'une desserte pour le lotissement que la collectivité souhaite réaliser sur l'ancien terrain de Foot, Mr le Maire propose :

1°) d'acquérir les biens fonciers ci-après :

- partie de la parcelle ZM 2 d'une superficie d'environ 2 875 m<sup>2</sup> située entre le futur lotissement et les commerces au prix de 16 000 €
- partie de la parcelle AR 908 pour réaliser le chemin d'accès à la route de St Genis d'environ 400 m<sup>2</sup> pour une valeur de 8 000 €.

2°) de céder au propriétaire de la parcelle AR 908 un terrain d'environ 400 m<sup>2</sup> qui longera ladite parcelle pour un montant de 8 000 €.

Entendu l'exposé ci-dessus et après délibération, le Conseil Municipal accepte, les opérations immobilières ci-dessus et détaillées sur le plan joint qui sont d'intérêt communal.

Ces transactions permettant de désenclaver le futur lotissement de la commune, les conseillers décident que la collectivité prenne en charge tous les frais de l'opération.

Mr le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents qui découlent de la présente décision.

## **VI. PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES**

Il n'y a plus d'aide de la Région/Etat.

- Proposition : construire des parkings couverts avec panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente. Le conseil n'est pas enthousiaste par cette proposition et ne la retient pas.

- Proposition : salle Jean Moulin: 83m<sup>2</sup> de toiture, 57m<sup>2</sup> peuvent être utilisés.

Il faut procéder à la revente totale pour avoir le tarif le plus intéressant.

Coût : 22800€, récupérable en 13 ans.

Le conseil donne son accord, et propose de demander plusieurs devis.

- Notre assureur, a accepté d'assurer les panneaux photovoltaïques de la salle polyvalente. Coût annuel 360,86 €.

## **VII. PROJETS IMMOBILIERS**

- Terrain de l'ancien ball-trap. Le propriétaire, n'est pas favorable à la proposition faite par notre commune pour l'achat de son terrain en friche de 18 210 m<sup>2</sup>. Mr Le Maire précise qu'il s'agit d'une parcelle très rocheuse pour laquelle il faut compter au moins 15€/m<sup>2</sup> pour la viabiliser.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'un projet privé se met en place, sur un terrain situé entre les chemins de La Blanche et des Acacias, pour proposer 28 lots entre 500m<sup>2</sup> et 1000m<sup>2</sup>.
- Résidence Sosa : M. Le Maire informe le conseil que suite à la délibération du 5 novembre 2015, il a signé l'acte de cession à la S.C.I. PICOULET d'une partie (56 m<sup>2</sup>) de la parcelle communale située entre l'immeuble Sosa et le Cabinet de radiologie.
- 

## **VIII. ADHESION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat mixte des ports de commerce de Rochefort et Tonnay Charente a sollicité son adhésion au Centre de Gestion pour le suivi de la gestion et des carrières de son personnel. Puis il précise que notre collectivité, étant adhérente à cet organisme, elle doit donner son avis sur cette affiliation. Le conseil donne son accord.

## **IX. AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE CHEZ PELAUD**

### **X.**

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que le Conseil Départemental propose de réaménager la traverse du village de Chez Pelaud afin d'améliorer la sécurité des usagers dans cette portion de la route départementale n°252.

Les travaux envisagés consistent à :

- matérialiser et reprendre la chaussée à 4m de largeur,
- poser des caniveaux CC1,
- réaliser des trottoirs en GNT sur 20 cm recouverts d'un bicouche clair,
- mettre en place un réseau d'assainissement pluvial.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 28 781, 84 € HT dont 11 512,74 € HT à la charge de notre commune.

Afin de pouvoir présenter ce projet à la prochaine commission du département, le Conseil Municipal doit

émettre un avis sur la convention de travaux, à passer avec le département, dont lecture est faite.

Entendu l'exposé ci-dessus et après délibération, le Conseil Municipal accepte la réalisation des travaux d'aménagement de la traverse du village de Chez Pelaud et autorise Mr le Maire à signer la convention proposée.

## **XI. AFFAIRES SCOLAIRES**

- L'école accueille un nouveau directeur : Jérémy MOREAU et une nouvelle enseignante : Isabelle PRIOUZEAU.
- Effectif : à ce jour, 125 élèves sont inscrits (PMS: 23 ; MGS : 22 ; CP-CE1:17 ; CE1-CE2 : 20 ; CE2-CM1 : 22 ; CM1-CM2 : 21)
- ACM. Monsieur le Maire a assisté à une réunion de bureau de l'association.  
La mise en place du PEDT a permis de percevoir plus de 18000 euros de la CAF en 2016.  
La gestion est saine.  
64 enfants sont présents régulièrement.  
Des parents d'élèves se sont portés volontaires pour construire un local annexe qui permettra de ranger vélos et autres jeux de plein air. Le bureau de contrôle APAVE sera chargé de surveiller les travaux, ce qui aura un coût (environ 500 euros).
- 2018 : Semaine de 4 jours ou 4,5 jours ? La décision se prendra en concertation fin 2017 avec les membres du conseil, les parents et les enseignants.

## **XII. MODIFICATION DES STATUTS DU SMSHS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Que lors de son dernier conseil syndical, le 27 juin 2017, le SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE a procédé à la modification de ses statuts afin de valider sa fusion avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU TRÈFLE EN CHARENTE.

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts qui regroupe les dits syndicats en 1 seul dénommé : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUGNE.

## **XIII. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Agriculteurs**

Possibilité d'exonération de la taxe foncière pour les agriculteurs victimes du gel d'avril dernier. Un email, avec un questionnaire à remplir, sera envoyé à tous les agriculteurs de la commune. Ensuite notre collectivité fera un courrier commun aux services fiscaux.

### **2. Repas de l'âge d'or**

Monsieur le Maire a demandé au restaurant « Le Pégase » de Guitinières de faire une proposition.

La séance est levée à minuit.

